



2013, AGIR abcd, Partage

Bases de comptabilité

Ce document vise à expliquer les termes essentiels, les principes et opérations courantes de la comptabilité générale :

- A. Concepts de base
- B. Documents de tenue des comptes
- C. Documents composant les états financiers
- D. Classes de comptes du plan comptable général français
- E. Termes financiers pour la lecture du bilan et du compte de résultat
- F. Principes comptables.

A noter que les principes exposés ici sont ceux de la comptabilité française, pas tous transposables à l'international.

A. Concepts de base

Compte : En comptabilité, un **compte** est la plus petite unité retenue pour le classement et l'enregistrement des flux qui traversent l'entreprise (achats, ventes, placements financiers, virements...). La liste des comptes est référencée dans un **plan comptable**, divisé en classes principales qui correspondent à différents types de flux. Chaque compte est reconnaissable à son numéro, dont le premier chiffre indique la classe.

Comptabilité générale : La **comptabilité générale** a pour vocation d'inventorier l'ensemble des flux financiers générés par une organisation. Ces flux peuvent découler de rentrées ou de dépenses économiques, commerciales ou encore matérielles. La comptabilité générale offre une vision concrète de l'évolution de la valeur d'une structure en produisant à chaque fin d'exercice deux documents importants : le bilan et le compte de résultat. En France, la tenue d'une comptabilité générale est une obligation légale pour les sociétés industrielles et commerciales.

Comptabilité analytique : C'est un système de comptes qui est paramétré par une structure dans le but de piloter sa gestion. Tenir une comptabilité analytique n'est pas obligatoire, à la différence de la comptabilité générale. Par contre une **comptabilité analytique** est indispensable à toute structure

qui a des activités multiples ou plusieurs bailleurs ; elle permet de décomposer le coût des biens et des services consommés, de mesurer le produit issu d'une activité, de différencier le coût des activités opérationnelles et de support, entre autres.

Comptabilité en partie double : La **comptabilité en partie double** est la base du système comptable utilisé par toutes les entreprises et organisations. On parle de partie double quand l'enregistrement d'écriture est inscrit dans deux comptes au moins : l'un (ou plus) pour l'utilisation des fonds (au **débit** = emploi), l'autre (ou plus) pour l'origine des fonds (au **crédit** = ressource). Ce principe facilite les recoupements et la trace des disparitions, en vérifiant que tous les comptes sont équilibrés.

Crédit : Un **crédit** est une ressource qui est utilisée dans l'opération.

Débit : Un **débit** est un emploi de cette ressource par l'opération.

Exemple : Enregistrement d'un flux dans des comptes en T :

On achète 100 € de marchandise, payée par chèque bancaire.

-> 100 € de la banque ont été utilisés comme ressource pour payer cette marchandise 100 € (cela représente une sortie de fonds = crédit)

-> De la marchandise a été fournie pour 100 euros (cela représente une entrée de bien = débit du

Pour l'achat de marchandise (compte 607, compte de charges au débit) : compte d'achat).

D	607 000 achat marchandises	C
	100,00	

Source : Compta écritures
<https://sites.google.com/site/comptaecritures>

Pour le paiement (compte 512, banque, compte d'actif au crédit) :

D	512 000 banque	C
		100,00

Exercice comptable : L'**exercice comptable** ou fiscal, est une période de temps délimitée au cours de laquelle une organisation enregistre tous les faits économiques qui concourent à l'élaboration de sa comptabilité.

B. Documents de tenue des comptes

Journal : Le **journal** liste par ordre chronologique toutes les opérations économiques d'une organisation. Il est rare de n'avoir qu'un seul journal étant donné le nombre d'écritures comptables à enregistrer ; généralement, les organisations divisent le journal en plusieurs "journaux auxiliaires". En fonction de la nature des opérations à enregistrer on utilise ainsi le journal des achats et frais, journal des ventes, journal de banque, journal de caisse, journal des opérations diverses...

=> Le livre journal doit être tenu sans blancs ni ratures, chaque article (forme d'enregistrement des opérations) doit contenir les informations suivantes:

- La date de l'opération
- L'intitulé et le numéro des comptes : compte crédité et compte débité
- Le montant de l'opération

- Le libellé de la pièce justificative.

Exemple d'écriture au journal :

20/12/2006				
6071		Achats de Marchandises	1200	
	5121	Banque : Chèque Bancaire n° 1328		1200

Grand livre : Recueil de l'intégralité des écritures sur une période considérée.

=> Le grand livre se présente généralement sous forme de fiches classées dans un classeur ou dans un fichier, chacune est réservée à un compte.

Balance générale : La **balance comptable** établit pour une période choisie, à partir de la liste de tous les comptes du grand-livre de l'organisation, tous les totaux en débit et crédit de ces comptes et leurs soldes débiteurs et créditeurs. C'est le premier élément que le commissaire aux comptes va demander lors d'un audit.

Exemple :

N° des comptes	Comptes	Mouvements de soldes		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
4321	Client	2000		2000	
5141	Banque	500		500	
7111	Vente de <u>merchandise</u>		2500		2500
	Totaux				

Pièces justificatives :

Une organisation doit pouvoir montrer une pièce justificative pour toute opération qu'elle a effectuée. Il faut que ce document (reçu de paiement, fiche de paie...) comporte :

- Les informations permettant d'identifier les parties de l'opération (nom, raison sociale, adresse)
- La date de la transaction
- Un libellé expliquant (nature de la transaction, quantité traitée,
- La référence du bon de commande, dans certains cas (gros achats)
- Montant et devise de l'opération.

C. Documents composant les états financiers

Ce sont les documents qu'une organisation doit établir lors de la clôture annuelle de son exercice comptable

Bilan comptable : Photographie à un moment donné d'une structure, le **bilan** synthétise à un moment donné ce que l'organisation possède, l'« actif » (terrains, immeubles, etc.) et ses ressources, « passif » (capital, réserves, crédits, etc.).

Compte de résultat : Document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits d'une organisation, pour une période donnée, appelée exercice comptable. Le **CDR** fait partie des états financiers, et indique la performance de la structure. Il donne le résultat net, c'est-à-dire la variation de patrimoine gagné (bénéfice) ou perdu (perte) au cours de la période. C'est le conseil d'administration d'une organisation qui décide de la périodicité du compte de résultat, peut-être trimestriel, semestriel, mais est majoritairement annuel.

Annexe : Document joint obligatoirement au bilan et CDR et qui comporte toutes les informations destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

D. Classes de comptes du plan comptable général français

Les 7 principales classes de comptes du PCG français sont divisées en **comptes de bilan** (classes 1 à 5) et **comptes de résultats** (classes 6 et 7). Il existe un compte 8 pour les annexes, cette classe des « comptes spéciaux » est rarement utilisé.

1. Comptes de **Capital** : ils correspondent à « ce qui est dû aux actionnaires ». On les retrouve **au passif du bilan**.
2. Comptes d'**Immobilisations** : biens pérennes de l'organisation, qu'il faut « amortir » car ils seront utilisables plus d'un an (sauf les terrains). Le fisc définit les durées d'amortissement. Exemple : l'achat d'un véhicule s'amortit en 5 ans. Les immobilisations se trouvent **à l'actif du bilan**.
3. Les **Stocks** : Tous les biens « consommables » ne sont pas consommés en totalité pendant l'exercice, le reste des stocks est donc à inscrire au bilan. **A l'actif du bilan**.
4. Compte de **Tiers** : Correspond à ce que j'ai / ce qu'on me doit (créance, actif) et ce que je dois (dette, passif) en fin de période. Exemple pour nos partenaires : les créances peuvent correspondre à la participation des parents qui n'ont pas encore payé. **A l'actif et au passif**.
5. Comptes **Financiers** : correspond aux mouvements de caisse et de banque. La plupart de ces mouvements se trouvent à l'actif en général (trésorerie), mais quelques lignes peuvent se retrouver au passif (prêt bancaire, par ex). **A l'actif (souvent) et au passif du bilan**.
6. **Charges** : achats, services extérieurs, dépenses. **Cette classe se trouve en compte de charge sur le Compte de résultat**.
7. **Produits** : ressources. **Compte de produit au CDR**.

Tableau récapitulatif

	ACTIF « Ce que j'ai » - colonne débit –où les fonds vont	PASSIF « Ce que je dois » - colonne crédit – d'où les fonds viennent
BILAN	2. Immobilisations 3. Stocks 4. Compte de tiers (quand créance) 5. Comptes financiers	1. Capital 4. Compte de tiers (quand dette) 5. Comptes financiers (prêts bancaires)
COMPTE DE RESULTAT	6. Charges/emplois Résultat (excédent)	7. Produits/ ressources Résultat (déficit)

E. Termes financiers pour la lecture du bilan et du compte de résultat

Actif : Un **actif** est ce que possède l'entreprise (l'emploi des ressources de l'entreprise).

Passif : Le **passif** est ce que l'entreprise doit (une ressource à employer pour l'entreprise). En d'autres termes il s'agit d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Capital : le **capital** représente la dette de l'entreprise envers ses actionnaires. Il est constitué du capital social initialement apporté par les sociétaires, de la réserve comptable, du report à nouveau et du résultat de l'exercice. Il figure au passif du bilan.

Trésorerie : La **trésorerie** (d'une entreprise, d'une association, etc.) est constituée par les sommes d'argent disponibles en caisse ou en banque. On peut la calculer en totalisant le solde de la caisse, des comptes banques et chèques postaux.

Produit : Un **produit** en comptabilité crée une augmentation du résultat de l'entreprise (un enrichissement). Il est présenté à la partie droite du compte de résultat.

Charge : Une **charge** en comptabilité crée une diminution du résultat de l'entreprise (et donc un appauvrissement de son patrimoine).

Résultat : Différence entre les produits et les charges d'une organisation au cours d'une période donnée (exercice).

Immobilisation : Une **immobilisation** est un actif d'utilisation durable pour une organisation (entreprise, administration, association), qui ne se consomme pas par le premier usage. Par sa nature durable il correspond à une ressource pour l'entité dont elle retirera des avantages économiques aussi dans le futur. Les immobilisations font partie des opérations d'investissement : emplois en biens matériels, valeurs et titres destinés à rester durablement dans l'entreprise.

Il existe trois types d'immobilisations :

- **Immobilisation corporelle** : actifs « physiques » : terrains, bâtiments, mobiliers, outils...
- **Immobilisation incorporelle** : bien à valeur intellectuelle (frais d'installation, de recherche, logiciel, brevet).
- **Immobilisation financière** : participation, prêts à des tiers sur une longue durée, cautions...

Immobilisation en cours : Un bâtiment non terminé est une immobilisation « en cours ».

Amortissement :

L'amortissement comptable d'un investissement –acquisition d'un bien durable valant plus de 500 euros- est l'étalement de son coût sur une durée d'utilisation « normalisée ». Les critères qui permettent de fixer la durée d'utilisation sont physiques, techniques et -fondamentalement- fiscaux.

Le rôle de l'amortissement est de refléter comptablement la dépréciation **irréversible** d'un actif, sa « consommation ». Toutes les immobilisations s'amortissent sauf les terrains (mais cela reste le cas des mines et carrières), les **immobilisations financières** et les **immobilisations en cours**.

Deux comptes sont utilisés pour enregistrer un amortissement : l'un est un compte de charges (classe 6), l'autre est un compte d'actif (classe 2).

Les dotations aux amortissements sont des « charges fictives », qui apparaissent en tant que charges dans le CDR.

Exemple : On achète une voiture neuve à un prix de 20 000 euro, sa valeur au moment de l'achat. Après un an le fisc n'attribue plus à cette voiture sa valeur initiale : sa valeur se déprécie. Elle pourrait –si on prend au mot la valeur théorique donnée par le fisc- être revendue à un prix de 16 000 euro. La différence de 4 000 = 20 000 - 16 000 représente la dotation à l'amortissement que l'on passe en charge au compte de résultat.

[Voir un exemple détaillant le traitement comptable d'un amortissement sur le web.](#)

Les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra plus tard, au cours de l'exercice comptable suivant ou encore après. On passe une écriture de classe 4 (compte de tiers) au bilan quand tout ou partie d'une charge est constaté d'avance.

Les produits constatés d'avance sont des passifs qui correspondent à des ventes de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à l'exercice fiscal (classe 4).

Les provisions pour risques et charges reflètent des faits liés au cours de l'exercice, qui ne se sont pas traduits immédiatement en charge, mais dont il est certain (provision pour charges) ou probable (provision pour risques) qu'ils provoqueront une sortie de ressource e, même si leur échéance et

montant ne sont pas connus de façon précise. Passer des écritures de provision permet de mettre de côté une partie du bénéfice par prudence. Il s'agit de comptes de classe 1.

Le report à nouveau représente la part du résultat non affectée par l'assemblée générale aux actionnaires. C'est la part du bénéfice et des pertes qui n'est pas versé aux éventuels actionnaires en dividendes, ni affectés à la réserve statutaire de l'organisation, ni à toutes autres réserves facultatives. Il fait partie intégrante des capitaux propres de l'entreprise.

Les réserves sont des montants situés au passif du bilan d'une organisation correspondant au cumul des bénéfices des exercices antérieurs (résultats nets de la période, soit bénéfices nets moins pertes nettes) qui n'ont été ni redistribués aux actionnaires ni intégrés dans son capital.

Exemples de cut-off :

- **Ex. 1 :** En octobre 2012, on a viré 75 000 euros à un partenaire Y, dont 50 000 pour couvrir les budgets des mois de novembre et décembre et 25 000 euros pour le budget de janvier 2013. Lors de la clôture de l'exercice 2012, il faudra vérifier que le partenaire a bien été passé dans sa comptabilité 25 000 euros en « **produit constaté d'avance** » pour être rattachés à l'exercice 2013 et non pas 2012. Du point de vue du bailleur c'est par contre, une « **charge constatée d'avance** » qui sera enregistrée pour 2012.
- **Ex. 2 :** Une organisation paye le 16 septembre 2012 une facture de 2400 euros correspondant à 1 an d'abonnement au téléphone satellite, du 16 septembre 2012 au 15 septembre 2013. Sur cette facture 700 euros seront rattachés à titre de charge/ frais d'abonnement au téléphone satellite sur la période 16 sept-31-déc. 2012 et 1700 euros seront enregistrés dans la comptabilité de 2012 comme « **charge constatée d'avance** », car il s'agit du paiement pour un service qui sera délivré en 2013.

Note : dans les cas ci-dessus, en 2013 le comptable passera des écritures de contrepartie pour que :

- **ex. 1 :** les 25 000 euros versés en 2012 soient décomptés comme subvention rattachée à 2013
- **ex. 2 :** les 1700 euros payés d'avance en 2012 soit enregistrés comme charge/ frais d'abonnement au téléphone satellite pour la période du 1^{er} janvier au 15 septembre.

D. Principes comptables

Les principes comptables les plus importants définis dans le code du commerce sont les suivants :

Principe de prudence :

Une organisation doit tenir compte des aléas accompagnant de nombreuses transactions. Elle doit enregistrer à la clôture de l'exercice toutes les pertes probables ou certaines qui concernent l'exercice, même si elles apparaîtront après la date de clôture.

Exemple : Pour une entreprise qui clôture ses comptes au 31 décembre, un licenciement signé au mois de décembre avec un départ en février devra être entièrement comptabilisé dans les charges au 31 décembre.

Le principe de continuité d'exploitation :

Le principe de continuité d'exploitation est un principe qui permet d'intégrer, lors de l'établissement du bilan, le fait que l'organisation va poursuivre son exploitation au-delà de la date de clôture de l'exercice. Par exemple, c'est ce principe qui permet d'amortir un bien sur plusieurs années.

Principe d'indépendance des exercices

Il oblige à répartir exactement les produits et charges entre exercices successifs. Lorsqu'un produit ou charge a été facturé par exemple pendant l'exercice, alors que la livraison n'aura lieu que l'exercice suivant, il faut le transférer de l'exercice antérieur vers l'exercice postérieur.

Le principe de permanence des méthodes :

Il s'agit de toujours respecter les mêmes principes d'enregistrement comptable pour une organisation.

Exemple : si une entreprise achète chaque année des ordinateurs et qu'elle a amorti sur 3 ans ses premiers ordinateurs, elle devra continuer à amortir sur la même durée les autres ordinateurs.

Les comptes doivent être :

- **Réguliers** (en conformité avec les règles et procédures en vigueur)
- **Sincères** (les règles et procédures sont appliqués de bonne foi, reflétant la réalité de la situation connue par les responsables de la structure)
- **Fidèles** (les comptes donnent une image objective de la situation patrimoniale et des perspectives de la structure).